

# Le gouvernement veut combattre les cyber-escrocs

La ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie souhaite combattre la recrudescence de la criminalité sur Internet, « *devenu un vecteur privilégié des arnaques* » .

Selon la ministre, qui s'est exprimée lors du forum du Syndicat de la presse quotidienne régionale (SPQR), , « *une évolution sensible des infractions économiques et financières* » a été constatée « *sur les 12 derniers mois* » .

Ainsi, de 346.250 infractions en 2007, le chiffre est passé à 376.250 infractions en 2008, soit une augmentation « *plus de 20%* » .

Pour combattre le fléau, la ministre a proposé la mise en place de plusieurs outils. Un numéro de téléphone, 08 11 02 02 17, permettra aux particuliers d'obtenir des renseignements liés aux arnaques du Web directement auprès des policiers. Une plaquette informative éditée à 3 millions d'exemplaires disponibles « *dans tous les services de l'Etat* » , permettra également de mettre en garde les internautes. Les sites dangereux à l'origine d'e-mails frauduleux et autres virus seront désormais signalés.

Est également prévue la création d'un portail **internet**, « *hébergé par la police judiciaire, de signalement d'escroquerie, de tentative, mais aussi tout site ou e-mail où une personne pense avoir détecté une escroquerie* » .

Une plate-forme organisée au niveau européen permettra également d'étendre la lutte à l'ensemble des pays membres. Porter la lutte au niveau européen prouve que les autorités ont désormais compris que les réseaux de cyber-escrocs, internationaux, doivent être contrés non plus par des états isolés mais bien par tous.

La ministre n'a en revanche fourni aucune information sur le nombre de fonctionnaires prévus pour le fonctionnement du dispositif, ni sur les détails financiers du projet.

Rappelons que le Plan France Numérique 2012 présenté par le secrétaire d'Etat aux Nouvelles technologies Eric Besson prévoit la création d'un groupe spécialisé sur les escroqueries sur Internet, assurant la centralisation opérationnelle des enquêtes et moyens, au sein de l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information (OCLCTIC). Dans le même temps, le plan prévoit notamment **de doubler d'ici 2012 le nombre d'enquêteurs spécialisés, de renforcer l'arsenal juridique**, avec par exemple, la création d'un « *délit d'usurpation d'identité sur les réseaux de communication électronique* », et d'accroître la coopération européenne.